



Comment réaliser la pré-inclusion d'un patient dans le RéPPOP ?

* Vous êtes le **médecin traitant** de l'enfant et **non partenaire du réseau** :

- pour devenir membre : contacter le secrétariat pour participer aux journées de formation (DPC). Suite à cette formation, vous pourrez inclure votre patient en suivant la procédure ci-dessous.
- Si vous ne souhaitez pas être partenaire du réseau et que vous voulez que votre patient soit suivi dans ce cadre :
 - Vous pouvez suivre l'enfant. Un partenaire libéral du RéPPOP doit toutefois être associé à cette prise en charge. Dans ce cas, contactez le secrétariat.
 - Si vous ne souhaitez pas suivre l'enfant, vous pouvez alors l'orienter vers un médecin RéPPOP de proximité qui le suivra uniquement pour cette problématique.

* Vous êtes **un professionnel libéral membre du réseau** : suivez la procédure ci-dessous.

Tout professionnel membre du RéPPOP peut réaliser la pré-inclusion d'un enfant dans le réseau. Il est préférable d'avoir contacté au préalable les autres partenaires de la prise en charge afin d'avoir identifié le coordonnateur.

Avant de réaliser l'appel de pré-inclusion, il est préférable que l'enfant ait été vu par son médecin traitant afin d'avoir un diagnostic établi.

1. L'inclusion d'un patient implique de bien connaître sa situation, et en particulier d'avoir recueilli les informations mentionnées dans la **fiche d'inclusion**.
2. Expliquez à l'enfant et sa famille la prise en charge au sein du réseau, à l'aide du **document d'information**.
3. Si la famille et l'enfant sont d'accord et motivés pour intégrer le réseau, donnez le **document « accord d'adhésion » à la famille**, faites-le signer et conservez-le.
4. Veillez à ce que la famille prenne RDV avec son médecin (les données médicales seront nécessaires à la validation de l'inclusion). La famille doit consulter son médecin traitant. Si celui-ci ne souhaite pas ou ne peut pas suivre l'enfant pour son surpoids, la famille peut se diriger vers un médecin membre du RéPPOP.
5. Recueillez les données : date de naissance, poids, taille, IMC, régime d'assurance maladie, mutuelle, scolarité, coordonnées, acteur(s) de proximité, personne(s) ressource(s).
6. Après la 1^{ère} consultation entre la famille et le médecin, vous pouvez pré-inclure votre patient via :
 - a. Un contact téléphonique :
Appelez le secrétariat du RéPPOP (Nathalie Berthéas au 05 34 55 87 38) : la secrétaire vous demandera les informations administratives vous concernant et concernant le patient, les noms et coordonnées des acteurs de proximité, du coordonnateur et de la personne ressource, ainsi que les 1^{ers} éléments du bilan partagé (voir fiche d'inclusion).
 - b. Un mail au secrétariat du RéPPOP (repop@chu-toulouse.fr) en joignant la feuille d'inclusion remplie avec les éléments que vous avez en votre possession.
 - c. Le Dossier Informatique Partagé (DIP) : <https://portail.mediware.fr/MOREppop> (vous pouvez l'enregistrer dans vos « favoris »). La secrétaire se tient à votre disposition pour vous guider dans cette démarche.

Après votre appel de pré-inclusion, l'équipe de coordination prendra contact avec :

- Le médecin traitant ou RéPPOP afin de valider l'inclusion, compléter le bilan partagé, informer le médecin des outils existant à proximité, obtenir son engagement sur la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) à 3 mois, organisée par la coordination.
- La famille afin de marquer l'entrée dans le réseau, compléter des questionnaires initial et social, expliquer à la famille le pack inclusion (carnet de bord et jeu pédagogique envoyé par courrier), rappeler le rôle de l'assistante sociale (AS) dans le réseau et présenter l'appel de l'AS à la famille (si nécessaire un accompagnement social pourra être proposé à la famille).
- Les professionnels paramédicaux libéraux afin de compléter le bilan partagé, les informer des outils existant à proximité, obtenir leur engagement sur la RCP à 3 mois et faire du lien entre les partenaires.

L'inclusion est effective après ces différentes étapes. La secrétaire en informe les acteurs de proximité et le coordonnateur.

Après l'inclusion, toute l'équipe du réseau reste disponible si vous avez besoin de renseignements.